

Engagement du participant à la manifestation aérienne organisée par l'ISAE-SUPAERO du 18 au 21 septembre 2017 dans le cadre de l'International Micro Air Vehicle Conference IMAV 2017

Institution :

Equipe :

Nom du responsable :

Prénom du responsable :

Ci-après « Le Participant »,

L'ISAE-SUPAERO organise l'International Micro Air Vehicle Conference IMAV 2017 qui se déroulera du 18 au 21 septembre 2017. Cette manifestation, dédiée aux micro-drones, consiste en l'organisation de conférences et de compétitions pour micro-drones, en salle et en plein air (ci-après la « Compétition »). La partie « Compétition » aura lieu précisément les 19, 20 et 21 septembre 2017 :

- A l'ISAE-SUPAERO, Toulouse, dans le gymnase pour la compétition en salle (19 et 21 sept. 2017),
- A l'Aérodrome de Francazal (31 - Haute Garonne), pour la compétition en plein air (19 et 20 sept. 2017)

La présente déclaration a pour objet de préciser les engagements du Participant pour sa participation à la Compétition.

Il a été établi pour la Compétition un règlement général (ci-après le « Règlement de la Compétition »), qui fixe les règles notamment de sécurité, pour un bon déroulement de l'ensemble des vols réalisés durant la Compétition, ainsi que la notice de sécurité (ci-après « Engagement de Sécurité »). Le Participant, en signant le présent document, atteste avoir eu connaissance de l'ensemble des règles fixées dans le Règlement de la Compétition et dans l'Engagement de Sécurité et s'engage à s'y conformer. Le Règlement de la Compétition et l'Engagement de Sécurité sont disponibles sur le site internet de la Compétition à l'adresse suivante : <http://www.imav2017.org/>

Les matériels et drones appartenant au Participant restent sous sa responsabilité.

Le Participant s'engage à prendre en charge toutes les conséquences financières des dommages matériels ou corporels causés de son fait ou du fait des matériels et drones dont il est propriétaire ou dont il assure la conduite.

Le Participant s'engage à renoncer à toute demande d'indemnisation, dommages et intérêts de toutes sortes, en cas d'annulation de la Compétition pour des raisons de force majeure indépendantes de l'ISAE-SUPAERO.

En cas de litiges, le Participant accepte de se soumettre aux lois, règlements et juridictions français.

Fait à Toulouse, le

Signature
précédée de la mention « *lu et approuvé* »: